

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Centennale

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège Centennale a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission¹ et déposé à la Commission le 21 février 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 24 et 25 septembre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité de programme, des professeurs, des étudiants³ et des diplômés. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de monsieur Yvon Geoffroy, coordonnateur du module de méthodologie au Collège Champlain - Saint-Lambert, monsieur Hans-Peter Knudsen, vice-recteur de l'Universidad Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario (Bogota, Colombie), monsieur Fakhari Siddiqui, professeur en économie à l'Université Bishop's, monsieur Paul Stubbs, directeur des études au Collège John Abbott, et de monsieur Alejandro Valdés, directeur des relations institutionnelles, Universidad del Pacifico (Lima, Pérou). Monsieur Jacques L'Écuyer présidait le comité; monsieur Benoît Girard, agent de recherche à la CEECE, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Collège Centennale fait intégralement partie de l'Académie Centennale, laquelle comprend, outre sa partie collégiale, une école secondaire avec laquelle le Collège partage une bibliothèque, un gymnase et des laboratoires. L'Académie dans son ensemble est une institution privée de langue anglaise située à Montréal.

Le Collège croit fermement en la valeur d'une éducation s'adressant à toute la personne. Au-delà de la transmission des connaissances, il se donne pour mission de développer chez ses élèves le sens des responsabilités, le respect de soi et le goût d'apprendre. Pour y parvenir, il s'efforce constamment de créer une communauté accueillante où les professeurs sont facilement accessibles et les défis toujours bien mesurés. Ainsi, au Collège Centennale, les classes comptent rarement plus de 20 élèves. De plus, la section collégiale de l'Académie est de taille relativement modeste. À chaque année, le nombre total d'inscriptions se situe aux environs de 200. Chaque professeur est donc amené à enseigner plusieurs cours à un même étudiant. Ces caractéristiques facilitent le développement de relations personnalisées entre professeurs et étudiants. De fait, l'attention personnelle à chaque élève et l'unité dans l'intervention pédagogique imprègnent nettement les gestes quotidiens posés dans l'établissement et sont perceptibles dans tous les contacts.

Avec le temps, l'institution a acquis la réputation de pouvoir offrir une stratégie d'études différente aux élèves qui se révèlent mal à l'aise dans un environnement collégial plus conventionnel. En conséquence, le Collège accueille une clientèle composée plus qu'ailleurs d'étudiants s'inscrivant directement en deuxième année, après avoir fréquenté une autre institution, et dont la note moyenne, au terme de leurs études secondaires, était relativement faible. À l'automne 1995, par exemple, la moyenne générale des notes au secondaire pour les élèves de Centennale s'élevait à 66 % alors qu'elle atteignait 71,3 % pour l'ensemble du réseau collégial public et 73,5 % pour le réseau privé. Quant aux étudiants s'inscrivant directement en deuxième année, ils représentaient, à ce même trimestre, 44 nouvelles admissions sur 74, soit une proportion de 60 %.

Le programme de *Sciences humaines*, qui fait l'objet du présent rapport, comptait pour 125 des 194 étudiants du Collège en 1995. Ceux-ci se répartissaient en 77 inscriptions dans l'option *Sciences humaines générales* et 48 dans l'option *Commerce*. À la session d'hiver 1995, l'enseignement du programme était assuré par une équipe de quinze professeurs, tous permanents, dont neuf oeuvraient à temps plein.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'évaluation du programme de *Sciences humaines* est la première à laquelle le Collège ait été invité à participer depuis la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Le rapport d'autoévaluation déposé en réponse à cette invitation témoigne du fait que l'établissement s'est penché sur tous les aspects de son programme. À la lecture, cependant, il s'est révélé plus descriptif qu'analytique et parvenant mal à traduire la réalité de l'institution. La visite a permis d'obtenir le complément d'information requis et d'éclairer pleinement les qualités de la mise en oeuvre du programme.

Le Comité d'autoévaluation mis sur pied par le Collège était présidé par un professeur du programme et comptait parmi ses membres le directeur des études, le directeur des Sciences humaines, un autre professeur de Sciences humaines et deux professeurs d'anglais, langue maternelle. Un sous-comité étudiant a également été formé pour favoriser la participation des élèves à l'opération. Un certain nombre de diplômés ont été rejoints et leur point de vue est intégré au rapport. Il importe de souligner qu'au-delà du comité spécifiquement mandaté pour mener à bien l'opération, l'autoévaluation a pu bénéficier d'une participation active de l'ensemble des enseignants du programme.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

La cohérence du programme, au Collège Centennale, repose sur des bases largement informelles. Elle procède principalement de la cohésion du corps enseignant que réunit une commune

adhésion au projet éducatif original de l'établissement. Cette cohésion est la source d'une lecture partagée du programme de *Sciences humaines*. Cette dernière respecte à la fois les règles de composition déterminées par la Ministre et les exigences inhérentes aux disciplines concernées, mais son caractère trop informel présente certains risques dont le Collège doit se préoccuper.

Ainsi, le rapport d'autoévaluation affiche une série d'objectifs de cours exprimés d'une façon plutôt générale de sorte qu'il peut être difficile d'en mesurer l'atteinte. Cela est particulièrement vrai dans le contexte d'un établissement comme le Collège Centennale qui privilégie une pédagogie individualisée et un contact étroit entre les professeurs et les étudiants. En l'absence de standards clairement établis, il peut être difficile de maintenir la distinction nécessaire entre le support à apporter aux étudiants et la nécessité d'évaluer l'atteinte des objectifs.

En outre, les liens entre les objectifs des cours et les objectifs du programme ne sont pas clairement établis. Dans le cas des cours optionnels, la manière dont ils ont été déterminés n'est pas expliquée dans le rapport et les informations recueillies lors de la visite donnent à penser que les choix effectués reflètent davantage les intérêts des enseignants ou la demande des étudiants que leur contribution potentielle à l'atteinte des objectifs du programme.

Pour ces raisons, la Commission recommande au Collège de s'assurer que les intervenants s'approprient bien les objectifs ministériels et institutionnels du programme, précisent les objectifs et les standards des cours et établissent clairement les liens entre les objectifs des cours et les objectifs du programme.

La Commission n'a pu établir que le Collège consacrait des efforts suffisants à initier ses élèves aux principaux concepts des sciences sociales dans la langue seconde. Ce dernier point faisant l'objet d'un paragraphe explicite (3.3) dans la définition ministérielle du programme, la Commission invite le Collège à bien s'assurer que les professeurs lui accordent toute l'attention requise.

Certains cours demandent que leur contenu soit présenté aux élèves dans un ordre précis pour que soit respectée une logique favorisant l'approfondissement progressif de la matière enseignée. C'est le cas, par exemple, pour la série de cours méthodologiques ou encore ceux introduisant une nouvelle discipline. Dans un collège qui accueille un grand nombre de ses élèves en deuxième année, le respect d'une telle séquence pose un défi particulièrement difficile à relever et, outre le respect des préalables imposés, la séquence observée à Centennale varie considérablement selon les étudiants. C'est pourquoi la Commission **suggère** au

Collège de revoir et de rationaliser autant que possible sa grille de cours afin de s'assurer que ceux pour lesquels la succession est importante soient toujours donnés dans un ordre qui respecte tant la logique du programme que celle de la démarche d'apprentissage. L'activité d'intégration, implantée récemment dans le programme, se révélera sans doute utile pour vérifier la pertinence des choix faits à cet égard.

Le Collège distingue deux profils de cheminement dans son programme lesquels conduisent à des études universitaires aux exigences distinctes. La principale caractéristique distinguant le profil *Commerce* du profil général est l'obligation de réussir trois cours de mathématiques, les cours de Calcul différentiel et intégral I (201-103-77), Calcul différentiel et intégral II (201-203-77) et Algèbre vectorielle et linéaire (201-105-77). Outre cette exigence, le Collège offre, sans l'imposer, un cours d'administration des affaires et des cours supplémentaires en économie. Ce profil présente un bon équilibre entre la préparation aux études universitaires et le respect de la mission de formation générale des études collégiales.

En ce qui concerne les exigences des cours et la charge de travail des élèves, la Commission a constaté que ces derniers se déclarent satisfaits autant de la charge de travail que de sa répartition tout au long de la session. Les élèves ont témoigné de la possibilité de réaménager rapidement les dates d'examens ou d'échéance pour leurs travaux quand des surcharges deviennent prévisibles. L'étude des documents déposés donne aussi à penser que la charge de travail dans chaque cours est adéquate.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont certainement un des points forts du Collège. Comme on l'a déjà noté, la petite taille des classes, qui accueillent entre 12 et 20 élèves, permet aux professeurs d'accorder à chacun une attention individuelle. Tant le rapport d'autoévaluation que la visite de l'institution ont permis de constater la fierté des enseignants de pouvoir offrir cette qualité de service et l'intention des responsables de l'établissement d'en faire une caractéristique majeure de son projet éducatif. Les étudiants apprécient cette présence attentive et lui attribuent explicitement une part de leurs succès scolaires. À ceci s'ajoute un souci du détail dans l'organisation de l'enseignement qui contribue aussi au travail pédagogique. Les séances de cours ne dépassent jamais 90 minutes, par exemple.

Toutefois, l'adaptation de la pédagogie aux caractéristiques individuelles ne peut suffire à combler tous les besoins. La pondération de certains cours exige le recours à d'autres types de ressources. Ainsi, puisque le cours d'*Introduction à la psychologie* exige une heure de travaux pratiques par semaine, les enseignants devront veiller à substituer aux activités d'apprentissage qui ne peuvent, ici, se dérouler en laboratoire, des exercices d'observation, des simulations informatiques ou d'autres activités pouvant servir les objectifs de cours et de programme avec la même efficacité. Dans cette optique, plusieurs indices témoignent d'une recherche de moyens à mobiliser au service de l'enseignement. Par exemple, on tente activement de tirer parti des possibilités offertes par les innovations informatiques et par l'Internet.

Les mesures de conseil, de soutien et de dépistage des difficultés reposent, pour l'essentiel, sur le corps enseignant et son contact étroit avec les étudiants. Elles constituent un autre point fort du programme. La disponibilité des professeurs, pour sa part, est sans reproche. Elle dépasse largement les dispositions formelles des politiques institutionnelles. En somme, il est clair que le Collège a su créer un climat propice aux études où il est facile d'accorder à chacun l'attention requise.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification et le nombre des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Les enseignants du programme ont les compétences généralement requises pour enseigner au niveau collégial. À celles-ci s'ajoute, dans plusieurs cas, un diplôme en Sciences de l'éducation. La qualification des professeurs est donc bien assurée.

Le nombre des enseignants, quant à lui, est fonction de la taille du Collège et la Commission comprend bien qu'on ne peut accroître indéfiniment le personnel. Cependant, le fait qu'un enseignant soit amené à préparer quatre ou cinq cours par session, parfois dans plusieurs disciplines distinctes, comporte un certain risque. Certes, le nombre d'élèves dans chaque classe est limité, ce qui diminue d'autant la charge de travail des professeurs au chapitre de la correction d'examens et de travaux; mais en multipliant les spécialités pour lesquelles chaque professeur doit entretenir une compétence suffisante, on risque d'entraîner une dispersion des efforts susceptible d'affecter la qualité de l'enseignement. Pour ces raisons, la Commission *suggère* au Collège de veiller à limiter la trop grande diversité des préparations de cours que doit assumer chaque professeur.

Le Collège se soucie du développement professionnel de ses enseignants et met à leur disposition des fonds destinés à le favoriser. Au-delà du ressourcement disciplinaire et du développement des compétences générales, la Commission a noté un certain isolement des professeurs par rapport à leurs collègues des autres établissements d'enseignement collégial. Étant donné l'importance des échanges de cette nature, particulièrement en cette période de renouveau pédagogique, la Commission invite le Collège à favoriser, dans le cadre de sa politique de perfectionnement, les contacts entre ses professeurs et leurs homologues dans le réseau collégial.

Le Collège dispose d'une politique d'évaluation des enseignants, chacun étant évalué régulièrement. La Commission reconnaît la valeur de cette évaluation. Elle estime cependant que les professeurs pourraient recourir plus systématiquement à l'évaluation formative des cours par les étudiants.

En ce qui concerne les ressources matérielles mises à la disposition des étudiants, la Commission a pu noter la diligence avec laquelle le Collège a décidé de doter ses locaux de l'infrastructure nécessaire à l'installation de micro-ordinateurs et de généraliser l'accès à l'Internet. L'établissement a également su compenser les insuffisances de sa bibliothèque au moyen d'un contrat donnant à ses élèves de niveau collégial accès aux ressources beaucoup plus vastes de la bibliothèque de l'Université Concordia. Dans les deux cas, il s'agit de décisions opportunes.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission a procédé à une analyse approfondie des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour l'enseignement des cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. D'emblée, elle a constaté que les plans de cours étaient très sommaires et qu'on exploitait insuffisamment leur potentiel pédagogique. Ils présentent de façon incomplète les objectifs à atteindre et ne permettent pas à l'étudiant de comprendre leur contribution précise au programme dans son ensemble. De même, les instruments d'évaluation, qui sont généralement congruents avec les plans de cours, ne mesurent pas avec une profondeur suffisante l'atteinte de tous les objectifs de cours. De plus, lorsqu'on les compare avec l'offre des autres collèges, les standards de Centennale sont plutôt bas.

Pour cette raison, la Commission recommande au Collège de s'assurer que les cours du programme couvrent bien les principaux objectifs ministériels et que les instruments d'évaluation mesurent adéquatement les apprentissages qui en découlent dans le respect des standards normalement exigés.

Les taux de succès aux cours du tronc commun sont généralement inférieurs aux moyennes provinciales, mais cela s'explique en grande partie, comme le fait remarquer le Collège, par la faiblesse relative des élèves inscrits au programme.

Le taux de diplomation au terme de la durée d'études prescrite est également en-deçà des moyennes provinciales (13 %, pour la cohorte de l'automne 1992, contre 39 % dans le réseau privé). Il s'améliore sensiblement quand on considère plutôt la durée maximale d'observation, mais reste inférieur à la performance moyenne du réseau (21 %, pour la même cohorte, contre 49 %). Ces données sont cependant incomplètes. Tirées de la banque de statistiques CHESCO du ministère de l'Éducation, elles ne concernent que les élèves qui s'inscrivaient pour la première fois à l'enseignement collégial au moment de leur arrivée dans le Collège. Elles excluent donc les étudiants s'inscrivant à Centennale après un séjour dans un autre établissement, une clientèle particulièrement nombreuse dans le Collège. De plus, le rapport d'autoévaluation fait remarquer que les départs avant la fin des études sont également plus nombreux dans les collèges de langue anglaise car il est relativement aisé à des étudiants anglophones d'aller poursuivre des études universitaires en dehors du Québec, où ils sont admis après avoir complété une seule année d'études collégiales. Ces mouvements compliquent l'établissement de statistiques exemptes d'équivoque. Malgré ces réserves cependant, et sans oublier la faiblesse des résultats scolaires des élèves à leur arrivée, la Commission **suggère** au Collège de faire des efforts pour améliorer le taux de diplomation dans le programme.

Outre le taux de diplomation, le rapport d'autoévaluation présente peu d'information sur l'atteinte des objectifs du programme. Il fait état d'un questionnaire auquel une trentaine de diplômés ont été invités à répondre. La plupart estime de bonne à excellente la qualité de leur programme. La majorité juge que ce qu'ils ont appris au Collège les aide à bien comprendre leur programme universitaire. Mais seulement la moitié pense que la quantité de travail exigé au Collège les a bien préparés à ce qu'ils doivent réaliser à l'université. Par ailleurs, le Collège n'a pas fourni d'information sur les performances de ses diplômés à l'université. Étant donné l'importance de cette question, la Commission invite le Collège à suivre plus systématiquement ses diplômés et à rechercher leur opinion.

En s'appuyant sur les informations disponibles, la Commission arrive cependant à une double conclusion au sujet de l'atteinte des objectifs. D'une part, ceux liés au projet éducatif du Collège et qui concernent le développement global de la personne sont manifestement atteints. Le climat de confiance qui règne dans l'institution amène les élèves à ne pas craindre de poser des questions en classe et à réclamer le complément d'attention requis. Le respect et l'intérêt portés à l'opinion des étudiants contribuent également au développement de leur confiance en soi et de leur autonomie intellectuelle. Au-delà du développement des attitudes, certaines habiletés générales comme celles relatives à la communication écrite, sont aussi constamment soutenues.

D'autre part, la situation n'est pas aussi claire en ce qui a trait aux objectifs ministériels du programme. Les informations en provenance des diplômés sont fragmentaires et l'activité d'intégration, qui aurait pu fournir des indications à cet égard, n'était pas implantée durant les années couvertes par l'évaluation. La Commission a pu constater que cette activité s'orientait maintenant dans la bonne direction avec des exigences qui vont de l'encouragement à la pensée critique jusqu'au respect des règles de présentation matérielle de la dissertation écrite. Mais, pour les années antérieures, l'information reste incomplète.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La direction du Collège est manifestement très présente dans tous les aspects de la vie du programme, tant pédagogiques qu'administratifs.

Le rapport d'autoévaluation identifie comme la première force du programme le fait d'avoir restructuré la gestion du Collège sur la base des programmes plutôt que des disciplines. Un tel réaménagement s'inscrit dans la logique de l'approche prônée par le *Renouveau collégial*, et devrait permettre au Collège de donner tout son sens au programme de *Sciences humaines*. Pour ce faire, le Collège doit cependant associer étroitement les enseignants à la discussion concernant le sens et la mise en oeuvre de cette réforme. Dans cette optique, elle estime que la restructuration n'a pas encore donné tous les fruits attendus et elle **suggère** de poursuivre la démarche de concertation des professeurs de chaque discipline dans une approche programme plus approfondie.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Collège Centennale est un programme de qualité. Sa valeur tient pour beaucoup à l'intérêt du projet éducatif du Collège et à la qualité exceptionnelle de la relation professeur-étudiant. L'institution peut compter sur une équipe professorale bien qualifiée et dévouée à la mission du Collège.

La Commission constate néanmoins que, sur quelques points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule deux recommandations lui demandant

- de faire en sorte que tous les intervenants du programme s'approprient ses objectifs et précisent les objectifs et les standards des cours;
- de s'assurer que les cours et les instruments d'évaluation couvrent les principaux objectifs ministériels et en mesurent adéquatement l'atteinte.

En plus de ces recommandations, la Commission énonce cinq suggestions concernant la séquence de cours, le nombre de préparations de cours que doivent assumer les professeurs, le taux de diplomation, l'information concernant l'atteinte des objectifs et la concertation nécessaire au développement de l'approche programme.

La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Collège Centennale.

Les suites de l'évaluation

La visite de l'établissement dans le cadre de la présente évaluation et les remarques de la Commission sur la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*, ont été, pour le Collège, le point de départ d'un ensemble de réformes destinées à améliorer pratiquement tous les aspects du programme.

- En liaison avec la préparation de l'épreuve synthèse, et en réponse aux commentaires de la Commission, les professeurs ont entrepris une démarche d'analyse systématique visant à expliciter les liens unissant les objectifs du programme aux objectifs des cours qui le composent et aux modes et instruments d'évaluation destinés à en mesurer l'atteinte.
- Afin de nourrir cette réflexion, des contacts ont été établis avec deux autres cégeps de la région et des échanges organisés entre les professeurs de ces institutions sur tous les aspects du programme et de la pédagogie. De plus, de nombreux professeurs ont pris l'initiative de contacts individuels avec des collègues de plusieurs autres cégeps.
- À l'intérieur même du Collège, des rencontres ont été organisées avec les professeurs de mathématiques afin de clarifier la contribution des cours de cette discipline aux Sciences humaines dans une perspective programme. On compte procéder plus tard à un semblable examen pour la contribution des cours de Français langue seconde, d'Anglais, langue maternelle et de Philosophie (Humanities).
- Dans la foulée de cet exercice global d'explicitation des objectifs, on a accordé une attention particulière aux cours ayant fait l'objet de remarques précises de la Commission. Ces cours ont été refondus et les fruits de la réflexion en cours entraîneront, à terme, des modifications dans le contenu, la présentation, l'évaluation et le maillage de nombreux autres cours.
- Afin de mieux communiquer aux étudiants la cohérence qui anime tant les objectifs que la structure du programme, les professeurs ont organisé, à la session d'Automne 1996, une *Semaine des Sciences humaines* sur le thème de *La pauvreté* à

Montréal. À l'aide de conférenciers invités, d'exposés présentant le sujet sous plusieurs angles et de discussions avec les étudiants, cette activité a pu éclairer l'unité du programme de *Sciences humaines*, la contribution de ses diverses composantes à l'ensemble et même, donner un aperçu des carrières professionnelles auxquelles il peut conduire. L'expérience a été jugée un succès et sera reconduite l'an prochain.

- Le Collège a en outre formé un comité chargé d'examiner l'implantation généralisée de pratiques d'évaluation des cours par les étudiants. Il s'est aussi doté d'un mécanisme de coordination des dates de remise des travaux et des examens. Finalement, il examine des propositions visant à tirer le meilleur parti des ordinateurs en classe et des nouvelles technologies de l'information mises à la disposition des étudiants.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président